Parc national de la Vanoise
Objectif 2.4.3 Moderniser et promouvoir les refuges, et l'offre de randonnée et de promenade pédestre

Contexte

Dès sa création, l'établissement public du parc national a investi dans l'accueil du public en matérialisant des sentiers, organisant des itinéraires et les jalonnant de points d'étapes par des refuges portes et des refuges d'altitude. L'approche de l'altitude est facilitée en Vanoise par la géomorphologie particulière du massif. Le visiteur peut accéder à des aires de stationnement à 2 300 m d'altitude. Les vallées d'altitude sont longues, avec un dénivelé modéré et progressif qui permet d'atteindre aisément des cols à 2 900 m. Les possibilités de circuits en boucle sont nombreuses. Le réseau dense de refuges permet des découpages d'étapes adaptés à des niveaux d'effort physique variables. Il convient désormais de mailler, de coordonner et de mieux interconnecter l'offre du coeur du parc national avec celle de l'aire d'adhésion, notamment pour une continuité des produits touristiques au départ des villages, des stations et lieux de vie permanents et une promotion commune et partagée.

Enjeux

Cet objectif se situe à la charnière entre l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui répond à une mission fondamentale du parc national, et l'enjeu d' Engager le parc national et son établissement dans une démarche stratégique active en faveur d'un tourisme durable accessible à tous, qui traduit une posture nouvelle de l'établissement public du parc national et constitue un axe stratégique de la charte.

Objectifs poursuivis

- Adapter l'offre de promenades et de randonnée aux changements de comportements et de pratiques (durée de marche journalière plus courte, circuits en étoile à partir d'un refuge, multi-activités, attirance pour le ludique, etc.), en veillant à rester compatible avec la conservation du caractère.
- Rechercher un renouvellement de la fréquentation par la promotion de lieux accessibles aux randonneurs en famille, aux promeneurs peu aguerris, aux jeunes, aux personnes à mobilité limitée (personnes handicapées, personnes âgées, familles avec des jeunes enfants, etc.).
- Adapter les refuges en conséquence en préservant le caractère montagnard de la nuitée.
- Renforcer la fonction d'interface des refuges portes, accessibles à tous publics, entre le grand public et le coeur du parc national en développant les fonctions d'accueil, d'information et de préparation à la découverte de la nature.
- Améliorer l'information sur le réseau des refuges pour développer l'itinérance*.
- Améliorer la qualité des services dans les refuges pour les alpinistes et randonneurs, dans un souci de juste équilibre entre l'augmentation de la qualité de services, le maintien du caractère des refuges et l'empreinte écologique.

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 01-07-2025 10:57
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1891&id=6972&artlang=fr

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	**Rôle de l'établissement public du parc national**	**Rôle des communes adhérentes**	**Principaux autres partenaires**
[...]	[...]		[...]
2.4.3.g - Développer l'information et l'identité relative au parc national dans les refuges : panneaux d'information, bibliothèques, animations programmées ou non	Mettre en oeuvre dans les refuges en propriété, animer	Intégration dans la gestion des refuges communaux	FFCAM, propriétaires privés, gardiens de refuges
2.4.3.h - Sensibiliser les acteurs à une conception architecturale et créative des refuges adaptée aux fonctions et aux lieux et sans référence systématique aux modèles traditionnels ou perçus comme tels	Sensibiliser les maîtres d'ouvrages, garantir l'exemplarité des travaux sur les refuges en propriété		CAUE
[...]	[...]	[...]	[...]
2.4.3.j - Mettre en oeuvre la charte de gestion environnementale des refuges et favoriser l'appui en l'ingénierie à cet effet	Sensibiliser les maîtres d'ouvrages, garantir l'exemplarité des travaux sur les refuges en propriété	Prise en compte dans la gestion des refuges communaux	FFCAM, propriétaires privés, gardiens de refuges,ASDER

Référence ID de l'article : #4269
Auteur : Salamatou SEYDOU
Dernière mise à jour : 2016-07-25 15:43

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 01-07-2025 10:57

URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1891&id=6972&artlang=fr